



LANCEMENT DE L'APPEL DE DOSSIERS BOURSES EN MÉDIATION CULTURELLE

Mise en contexte

En juin 2013, le ministère de la Culture et des Communications, la Conférence régionale des élus (CRÉ) Vallée-du-Haut-Saint-Laurent, la MRC de Vaudreuil-Soulanges, la Ville de Vaudreuil-Dorion et Culture pour tous annonçaient la création d'un partenariat régional en médiation culturelle pour la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent, région apparaissant comme étant privilégiée pour la recherche et l'innovation en la matière.

Dans le cadre de ce partenariat, un Groupe régional d'innovation en médiation culturelle a été créé pour, entre autres, générer de la connaissance et de l'expertise en matière de médiation culturelle et permettre le partage des expériences et des bonnes pratiques régionales dans ce domaine. Ce groupe est composé de représentants d'instances locales et régionales (villes, MRC, MCC), d'artistes, de travailleurs culturels, de représentants des milieux de l'éducation, de la santé et des services sociaux, du tourisme et du développement rural provenant de la région.

Présentation

Dans la foulée de ses travaux, le partenariat régional en médiation culturelle de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent lance un appel de dossiers pour l'aide aux projets de médiation culturelle.

Cette aide aux projets de médiation culturelle consiste en deux bourses distinctes, d'une valeur de 5000 \$ chacune, jumelées à un service d'accompagnement. Les bourses ont pour objectif de soutenir la planification et la réalisation d'un projet de médiation culturelle dans un des milieux suivants :

- milieu du travail (ex : entreprises privées, entreprises publiques, OBNL, coopérative, etc.);
- santé et travail social (ex : organismes communautaires, de santé ou services sociaux, etc.);
- milieu rural (ex : municipalités rurales, agriculteurs, UPA, etc.).

Les projets devront être réalisés en partenariat avec un organisme, une entreprise ou une institution et être collaboratifs, créatifs et sur mesure. Un engagement actif des partenaires dans chacune des étapes du projet sera requis, et pour ce faire, une personne-ressource devra être nommée et se rendre disponible pour la durée du projet.

Les projets devront être réalisés pour la première fois et inclure la participation d'un groupe d'individus ou d'une communauté ciblée. Ils pourront prendre la forme de créations collectives, d'interventions publiques, de performances, d'événements, ou d'ateliers, qu'ils soient ponctuels, de durée variable ou répétés dans le temps.



1-Dépôt des dossiers

Qui est admissible ?

Les bourses s'adressent à des artistes ou des collectifs d'artistes professionnels¹, résidents de la région de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent².

Présentation du dossier

Les candidats devront déposer un dossier comprenant :

- une description du projet incluant (maximum 2 pages / format .doc ou .pdf) :
 - > milieu choisi (milieu de travail, santé et travail social ou ruralité)
 - > partenaire envisagé
 - > groupe ciblé
 - > objectifs et résultats visés
 - > disciplines artistiques et types d'intervention
- un calendrier de réalisation (incluant la date envisagée pour le début et la fin du projet)
- un budget (honoraires professionnels, frais de réalisation, achat ou location de matériels, etc.)
- un curriculum vitæ (max. 3 pages / format .doc ou .pdf)
- un texte sur leur démarche artistique
- une documentation succincte sur leur travail, accompagnée d'une courte description (liste en format .doc ou .pdf), soit :
 - > 10 images numériques (maximum 1 Mo chacune / format .jpg) OU
 - > une bande audio/vidéo (maximum 5 min)

Envoi des dossiers

Les dossiers doivent être soumis en format numérique (clé USB, CD ou DVD) par la poste ou par courriel à l'attention de :

Emmanuelle Guay
Conseillère en développement culturel
88, rue Saint-Laurent
Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6S 6J9

Les dossiers doivent être reçus au plus tard le 5 décembre 2014, le cachet de la poste en faisant foi.

¹ <https://www.culturemonteregie.qc.ca/Admissibilite-et-modalites-d>

² <http://www.crevhsl.org/administration-generale/cartes-geographiques>



2- Sélection des dossiers

Critères d'évaluation

- La qualité du projet de médiation culturelle : 25%
- La pertinence du partenariat et des groupes ciblés : 20%
- La faisabilité du projet (budget et échéancier) : 15 %
- La pertinence du projet par rapport à la démarche artistique et au développement de la discipline : 15 %
- Les retombées pour l'artiste et les participants : 10 %
- L'intérêt des réalisations antérieures et du cheminement artistique : 10 %
- La qualité du dossier (langue française, pièces jointes, etc.) : 5 %

Processus de sélection

Les dossiers seront sélectionnés par un comité composé des partenaires de l'entente et de professionnels de la médiation culturelle.

* À qualité égale, Le comité de sélection favorisera une répartition équitable des territoires³ et des milieux (travail, santé et services sociaux, ruralité) lors de la sélection des dossiers dans le choix des projets.



3- Accompagnement

Les deux artistes ou collectifs retenus bénéficieront de soutien et d'accompagnement, au besoin, lors des étapes suivantes :

- développement du projet (objectifs, résultats, échéancier, budget, etc.);
- formalisation des partenariats;
- mise en œuvre du projet (logistique, évaluation du projet et des résultats).



4- Engagements

Les artistes ou les collectifs d'artistes sélectionnés s'engagent à remettre un rapport d'activités et un rapport financier ainsi que de la documentation (photo, vidéo, articles de presse) au plus tard trois mois après la fin du projet.

³ Les territoires concernés sont : la MRC de Beauharnois-Salaberry, la MRC du Haut-Saint-Laurent, la MRC des Jardins-de-Napierville, la MRC de Roussillon, la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

Les artistes ou les collectifs d'artistes sélectionnés s'engagent également à reconnaître l'aide financière reçue en apposant les logos fournis par le Partenariat en médiation culturelle sur tout document imprimé et d'en faire mention verbalement lorsque l'événement le permet.

Pour informations :

Emmanuelle Guay
Conseillère en développement culturel
Conférence régionale des élus

450 370-1881, poste 231
emmanuelle.guay@crevhsl.org

Pour en savoir plus sur la médiation culturelle :
mediationculturelle.culturepourtous.ca



MEMBRE DU RÉSEAU



PARTENAIRES FONDATEURS

